

# Quelques aspects concrets

Cette section s'adresse à la "coordo procès".

## Comment aider les prévenu.e.s en cas de contrôle Judiciaire (CJ) ?

Il arrive que des prévenu.e.s écopent d'un contrôle judiciaire avec **interdiction de se voir et de communiquer avant l'audience du procès**. Pour remédier à ce problème, il est possible de mettre en place un système de **référence en binôme** où des rebelles sont chargé.e.s de faire une courroie d'information entre les prévenu.e.s qui ne peuvent pas communiquer entre elles.eux. Cela demande un peu d'organisation mais c'est pour l'instant le meilleur moyen que l'on ait trouvé pour remédier à ce type de CJ. Les personnes du binôme doivent veiller à être disponibles en terme de temps mais aussi en terme de charge mentale durant la durée jusqu'au procès qui peut durer plusieurs mois. Il est tout à fait possible de désigner un binôme qui se chargera des informations judiciaires et de l'organisation du procès (ou de faire le lien entre prévenu.e.s et coordo de soutien) et un autre binôme qui se chargera de veiller à ce que le CJ soit respecté, que les prévenu.e.s restent bien entouré.e.s et gardent le moral dans l'attente du procès. Il est également possible, dans la mesure des possibilités du groupe local et des rebelles disponibles, de changer les personnes d'un binôme au bout d'un temps.

## Comment trouver de l'argent pour les frais divers ?

Il est possible qu'en prévision de frais d'avocat.e importants, d'amendes à payer ou d'une autre situation donnant lieu à des frais qui ne pourraient pas être couverts (ou que partiellement) par le mouvement, il soit ingénieux de prévoir **une cagnotte** pour pouvoir régler les payer.

Pour rappel, les frais d'avocat.e.s sont à valider auprès du GST Juridique et sont plafonnés. Pour que des frais d'avocat.e.s soient payés, il faut passer par la Base en créant une discussion avec le GST Juridique (@Support\_Juridique). Le mieux est de créer cette discussion au moment où on a une idée du coût des frais afin de permettre au GST de traiter la demande plus aisément. Par ailleurs, les amendes ne sont pas systématiquement payées tant que tous les recours juridiques possibles n'ont pas été épuisés. Aller voir sur [cette page](#) pour plus de détail mais autrement, référez-vous à ce tableau pour savoir ce que le mouvement est prêt à rembourser :

# PLAFONDS REMBOURSEMENTS FRAIS JUDICIAIRES

Montants TTC – version novembre 2023



GARDE À VUE		PROCÈS & ASSIMILÉS			AUDITION LIBRE OU MESURES ALTERN. AUX POURSUITES	
		DE BASE	DE 2 À 10 REBELLES	À PARTIR DE 11 REB.		
120€ de base		300 €	+60€ par rebelle	+30€ par rebelle	48€ de base	
+60€ si plusieurs rebelles, une seule bonif quel que soit le nombre					+24€ par rebelles à partir de deux rebelles	
+60€ si plusieurs comicos		360 €	+75€ par rebelle	+40€ par rebelle		
+60€ si renouvellement		600 €	+160€ par rebelle	+80€ par rebelle		
		<small>Inclus déferrement si comparution immédiate</small>				
<b>PROCÉDURES INDIVIDUELLES</b>		750 €	+200€ par rebelle	+100€ par rebelle	<b>AMENDES &amp; FRAIS PROCÉDURE</b>	
Recours Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)	600 €	216 €	+60€ par rebelle	+60€ par rebelle	Des aides sociales peuvent être attribuées pour le paiement des amendes, les demandes sont à faire sur la Base, en contactant @Support_Juridique	
Déferrement avec débat Juge des Libertés (JLD)	150 €	60 €	+24€ par rebelle	+24€ par rebelle	<b>DOMMAGES &amp; INTÉRÊTS</b>	
Déferrement sans débat Juge des Libertés (JLD)	60 €				Abondement de la cagnotte plafonné au minimum de 10% des dommages et intérêts et de 3000 €.	
Par procédure					<b>AIDE JURIDICTIONNELLE</b>	
					Si des rebelles ont le droit à l'aide juridictionnelle, le montant de l'aide juridictionnelle perçue par l'avocat.e est déduit de l'aide donnée par le GST pour la totalité de la procédure.	

Pour les cas particuliers et les procédures dépassant les plafonds, contactez le plus tôt possible le GST sur la Base, en contactant @Support\_Juridique

Pour remplir une caisse pour les frais d'un procès, il est recommandé par le GST Finances de **créer une cagnotte en ligne via HelloAsso et d'en faire la promotion dans la communication du procès** avant, pendant et après l'audience, mais également de la gonfler par une vente, par exemple de nourriture ou de vêtements, le jour du procès. Pour toute question relative au financement, le GST Finances est joignable sur la Base (@Support\_Finances).

Il faut veiller à ne pas publiquement dire que cet argent servira à payer les frais judiciaires. En effet, l'annonce publique est condamnée par la loi et facilement contournable en faisant passer la cagnotte pour une campagne de collecte en soutien au mouvement, au GL ou à l'action.

## La communication au moment du procès et après

Pour le jour du procès il peut être ingénieux de créer une **boucle télégram ouverte** où les personnes en soutien et sympatisant.e.s qui ne sont pas sur place pendant le procès peuvent néanmoins suivre ce qu'il se passe. Il peut aussi être intéressant d'**alimenter en direct un fil X (twitter)** sur les réseaux sociaux, un peu comme un **live**. Enfin, lors du verdict il est également important d'être présent.e.s sur les réseaux sociaux et de **publier le résultat du délibéré**.

Cette communication est possible grâce aux scribes. Il est interdit dans les salles d'audience de prendre des photos, d'enregistrer, ou d'amener son ordinateur si l'on n'a pas une carte de presse accréditée. Parfois les salles sont petites donc tout le monde ne peut pas assister à l'audience,

mais **les prises de notes à la main sont toujours autorisées**. Il est aussi possible, en début d'audience, d'aller voir le greffier, l'huissier ou le juge pour demander l'autorisation **de prendre des notes sur votre ordinateur**, en disant que vous prenez ces notes pour l'avocat des prévenu.e.s par exemple (ayez pris soin de prévenir l'avocat avant), et **dans la plupart des cas, la prise de notes sur ordinateur est alors autorisée**.

Il est donc possible de savoir ce qu'il se passe à l'intérieur, grâce aux **scribes** ! S'il y a un rôle à ne pas oublier lors d'un procès, c'est bien celui-là.

Il y a deux sortes de scribes : les **scribes réseaux sociaux**, les **scribes archivage**.

L'idéal est d'avoir deux scribes archivage et deux scribes réseaux sociaux (pour que l'un.e puisse rester dans la salle et continuer à prendre des notes, pendant que l'autre est sorti.e pour envoyer ses notes à la base arrière communication).

• Les **SCRIBES RÉSEAUX SOCIAUX** ont pour mission de prendre des notes de l'audience ; éventuellement, quelques croquis en plus sont toujours bienvenues. Ce rôle est essentiel pour deux raisons : tout d'abord, ils.elles peuvent **tenir informé l'extérieur de ce qu'il se passe** durant l'audience au moment où elle a lieu, par messages via le téléphone, envoi des notes ou système de rotation pour sortir et rentrer à intervalles réguliers de la salle d'audience L'objectif de ce rôle est de fournir de l'information en instantané sur nos réseaux sociaux. Pour ce faire, il faut :

#### **EN AMONT**

- prendre contact avec Médias Messages ou les référent.e.s communication de votre GL pour préparer une communication sur les réseaux sociaux de votre choix ainsi que trouver une personne pour publier sur Telegram ou en Story Insta en presque live ce qui se passe à l'intérieur de la salle d'audience.

- créer un canal Telegram et identifier un.e ou plusieurs référent.es pour l'animer une voire deux semaines en amont (jeux concours, questions/réponses sur le procès, informations sur l'action, les risques juridiques, le contexte, la répression, articles de loi, etc.) et le promouvoir pour inviter les personnes à le rejoindre. Dans l'idéal, le canal Telegram doit être ouvert pour que les membres de celui-ci puissent publier également (cela le rend plus animé).

#### **J-1**

- créer la boucle de BAC avec médiactivistes, scribes réseaux sociaux, scribes pour archivages et toute autre personne qui puissent fournir de l'information

#### **LE JOUR J**

- une Base Arrière Communication disponible sur les créneaux du procès, une heure avant et une heure après

- au moins 4 personnes dans la salle d'audience :

> 2 personnes scribes qui se relaient/fonctionnent en binôme pour scrire, prendre des notes sur les moments forts du procès. Comme pour le scribing pour archivage cela demande de la concentration et c'est assez sollicitant. 2 binômes n'est pas de trop dans l'idéal si c'est une longue audience. Vaut mieux toujours plus que pas assez.

> 2 personnes qui font le lien avec la Base Arrière Communication

- dès que possible, n'hésitez pas à récupérer les maximum de documents qui puissent aider la BAC à produire du contenu le plus rapidement possible (objectif presque live) : déclaration des témoins jugé.es et des témoins venu.es en soutien, interview d'autres orgas amies...

## POST PROCÈS

- partager vos notes avec l'équipe de scribing archive procès pour les aider à compléter leurs notes.
- continuer d'animer le canal Telegram pour informer des suites de l'audience.
- ne pas hésiter à faire un résumé de tout ce qui s'est dit pour créer un article.

• Les **SCRIBES ARCHIVAGE** ont pour mission de prendre des notes au mot à mot, autant que possible. Ces notes peuvent être utilisées ensuite pour **avoir une trace du déroulé de l'audience** et les avocat.e.s nous sauront gré si nous pensons alors à le leur transmettre (ainsi que le GST Juridique). Cette prise de notes au mot à mot, la plus exacte possible est aussi partagée avec le **MSDE** (Mouvement de Soutien des Défenseur.e.s de l'Environnement), une association consacrée au suivi des procès où sont poursuivi.e.s des militant.e.s écologistes, et avec qui nous lié.e.s depuis bien avant sa création.

Et donc, il est conseillé d'être au moins à deux (à l'aise avec la frappe rapide à l'ordinateur) si le procès dure moins que 4 heures ; et d'être au moins à trois si l'audience est annoncée pour durer plus de 4 heures.

Après le procès, les scribes archivage doivent prévoir de prendre un temps assez important pour mettre leurs notes au propre et en commun. Il est plus facile de le faire peu de temps après le procès pour avoir encore en tête le déroulé précis de ce qui s'est passé lors de l'audience. (Il est bienvenu aussi de prendre en notes, en plus de ce qui se dit, ce qui se passe : l'expression du visage, le ton de celui ou celle qui parle, un événement particulier.)

# Petit point des rôles à ne pas oublier quelque soit la manière dont le procès est traité

Comme dit ci-dessus, le rôle de **scribe** est essentiel.

Le rôle de **médiactiviste**, ou à défaut de **Base Arrière Communication**, n'est également pas à oublier.

Enfin, celui de **médiation** est également essentiel dès que quelque chose avec du monde est organisé par la coordo soutien.

## Avocat.e.s

La coordo de l'action peut transmettre le contact de l'avocat.e mobilisé.e lors de l'action ; cela est une première piste pour en recruter un.e.

Autrement, vous pouvez consulter [cette page](#) du wiki qui explique comment recruter un.e avocat.e.

A partir du moment où un.e avocat.e est recruté, les prévenu.e.s peuvent entrer en contact avec ellui. Ce contact doit toujours être maintenu jusqu'au moment de l'audience et même après pour discuter du déroulement et des suite du procès. Les honoraires sont automatiquement remboursés par le mouvement à condition de ne pas dépasser les plafonds exposés plus haut.

---

Révision #14

Créé 7 janvier 2024 22:05:12 par shiitake

Mis à jour 13 mars 2025 21:30:37 par lizza